

# Rapport annuel 2022 SPES Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion

- Bilan au 31 décembre 2022
- Compte d'exploitation de l'exercice 2022
- Annexe aux comptes annuels

# Bilans comparés

31.12.2022	<b>31.12.2021</b> CHF
OHI	OHI
3'005'097	1'547'822
85'590'438	97'653'148
175'513	186'963
88'771'048	99'387'932
199'842	262'271
1'480'221	443'868
90'451'111	100'094'071
	3'005'097 85'590'438 175'513 88'771'048 199'842 1'480'221

Passif	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Assurances	3'237	0
Prestations de libre passage et rentes	989'257	623'804
Engagements	992'494	623'804
Primes encaissées d'avance	132'581	140'344
Passifs transitoires	134'551	140'380
Comptes de régularisation passif	267'133	280'725
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	43'741'869	41'520'533
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	30'842'798	31'362'030
Passifs résultant de contrats d'assurance	1'480'221	443'868
Provisions techniques	3'062'000	2'723'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	79'126'888	76'049'432
Réserve de fluctuation de valeur	10'064'597	16'830'000
Fonds libres au 01.01.	6'310'111	3'240'886
Excédent de produits / charges (-)	-6'310'111	3'069'224
Fonds libres au 31.12.	0	6'310'111
Total du passif	90'451'111	100'094'071

# Pertes et profits comparés

	2022	2021
	CHF	CHF
Cotisations des salariés	1'271'138	1'339'649
Cotisations des employeurs	1'686'615	1'780'321
Rachats	386'000	191'300
Subsides du fonds de garantie	90'441	81'395
Cotisations et apports	3'434'194	3'392'665
Apports de libre passage	4'732'929	3'422'314
Remb. versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	0	50'982
Prestations d'entrée	4'732'929	3'473'296
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	8'167'122	6'865'961
Rentes de vieillesse	-2'154'647	-2'145'547
Rentes d'invalidité	-356'641	-327'082
Prestations en capital en cas de décès	0	-67'885
Prestations en capital à la retraite	-383'289	-196'832
Prestations réglementaires	-2'894'578	-2'737'345
Prestations de libre passage en cas de sortie	-4'642'629	-3'704'024
Prestations de sortie espèces	-456'814	-66'853
Prestations de sortie	-5'099'443	-3'770'877
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-7'994'020	-6'508'222
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-1'387'927	-637'454
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance des rentiers	587'224	-270'540
Dissolution (+) / constitution (-) de provisions techniques	-339'000	-942'000
Rémunération des capitaux d'épargne	-901'400	-1'672'886
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance,	001.100	. 0.2 000
provisions techniques et réserves de contributions	-2'041'103	-3'522'879
Parts aux bénéfices des assurances	23'137	77'091
Prestations d'assurances	318'253	143'559
Produits de prestations d'assurance	341'390	220'650
Primes de risque d'assurance	-214'282	-248'537
Primes de noções d'assurance	-21'474	-31'362
Contributions au Fonds de garantie	-16'117	-10'205
Charges d'assurance	-251'872	-290'104
Résultat net de l'activité d'assurance	-1'778'482	-3'234'594
Résultat net des liquidités	-21'258	-1'096
Résultat net des titres	-10'379'448	8'756'690
Charges et produits d'intérêts	-583	-189
Frais de gestion de la fortune	-731'393	-865'662
Résultat net des placements	-11'132'681	7'889'743
Autres frais et produits	315	0
Administration générale	-136'090	-128'835
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-20'944	-41'381
Autorités de surveillance	-7'631	-7'708
Frais d'administration	-164'665	-177'924
Freedom to the share of Alexander (Alexander) and the share of the sha		
Excédent de charges (-) / produits (+) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-13'075'514	4'477'224
Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6'765'403	-1'408'000
Excédent de charges (-) / produits (+)	-6'310'111	3'069'224

## **Annexes**

#### 1. Base et organisation

#### 1.1. Forme juridique, but et siège social

La SPES Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion est une institution de prévoyance professionnelle, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation, régie par les articles 52, 80 et suivants du Code Civil Suisse, par les canons 113-123 du Code de droit canonique, par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, par ses statuts et par ses dispositions réglementaires d'exécution.

Elle a pour but comme institution de prévoyance, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité, de décès conformément au règlement et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

#### 1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation est enregistrée sous le numéro 304017 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de Garantie LPP.

#### 1.3. Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 11 décembre 1984

Statuts du 3 octobre 2001

Règlement de prévoyance du 2 novembre 2021 entré en vigueur au 1er janvier 2022

Règlement de placement adopté le 23 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2014, Annexe I modifiée le

8 juin 2020, avec entrée en vigueur le 1er juillet 2020

Règlement sur les engagements de prévoyance adopté le 11 octobre 2021 avec entrée en vigueur au 31 décembre 2021

Règlement relatif à la liquidation partielle du 13 janvier 2014 approuvé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, le 31 janvier 2014

Règlement de signature du 8 juin 2020, en vigueur au 1er janvier 2020

Règlement sur les indemnités du 19 octobre 2020, en vigueur dès le 1er janvier 2021

#### 1.4. Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la fondation sont le conseil de fondation, l'assemblée générale des assurés et des employeurs et l'organe de révision.

L'assemblée générale des assurés et des employeurs est convoquée au moins chaque 4 ans. Elle prend connaissance du rapport annuel du conseil de fondation, de l'organe de révision ainsi que des comptes. La dernière assemblée a eu lieu le 11 octobre 2021.

Le conseil de fondation gère et contrôle l'administration de la fondation. Il se compose de 4 à 10 membres et est élu par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le conseil de fondation nomme et contrôle une commission de placements chargée d'élaborer la politique de placements en conformité aux dispositions légales.

#### Conseil de fondation

M. Charles Affentranger		Président	SC	Repr. employés
M. Philippe Genoud	Jusqu'au 31.05.2022	Vice-Président	SC	Repr. employeurs
Mme Viviane Saillen	Dès le 01.06.2022	Vice-Présidente	SC	Repr. employeurs
M. Henri Roduit		Secrétaire	SC	Repr. employés
M. Jérôme Hauswirth	Dès le 01.06.2022	Membre	SC	Repr. employeurs
Mme Madeleine Kronig		Membre	SC	Repr. employés
M. Olivier Roduit		Membre	SC	Repr. employeurs
M. Marc André Mayoraz		Membre	SC	Repr. employeurs
M. Norbert Werlen-Steiner		Membre	SC	Repr. employés

La fondation est engagée par la signature collective (SC) d'un membre avec le Président ou la Vice-Présidente.

#### Commission des placements

M. Henri Roduit Président Repr. employés Membre Mme Madeleine Kronig Repr. employés M. Olivier Roduit Membre Repr. employeurs Mme Viviane Saillen Vice-présidente Repr. employeurs M. Serge Darioli Conseiller Sans droit de vote M. Josef Zurbriggen Conseiller Sans droit de vote

#### 1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales et si la fondation offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Gestion de la fondation Groupe Mutuel Services SA, Martigny

> Alain Anthamatten Alain Pittet Mailys Mauguen

Co-contractant : AON Suisse SA, Neuchâtel Expert-exécutant : Gilles Guenat Expert agréé en prévoyance professionnelle

Consultante: Nicole Rufener

Organe de révision BDO SA

Autorité de surveillance LPP Autorité de surveillance LPP et des fondations

de Suisse Occidentale

Evêché de Sion Autorité de surveillance canonique

Msgr Jean-Marie Lovey

Gestion de la fortune PLEION SA\*, Sion, M. Serge Darioli

SZ Consulting\*, Brig, M. Josef Zurbriggen UBS Switzerland AG\*, Lausanne, M. Yvan Trotti

Me Roger Pannatier, Sion Questions juridiques

AON Suisse SA, Neuchâtel

Traductions Charles Affentranger

Tony Kenzelmann

#### 1.6. Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2022, 156 employeurs sont affiliés au Diocèse de Sion (156 en 2021).

<sup>\*</sup> Organismes agréés par l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA

#### 2. Personnes assurées et rentiers

#### 2.1. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

Membres actifs	31.12.2022	31.12.2021
Prêtres cotisants	87	91
Laïcs cotisants	173	171
Total	260	262
Evolution des membres actifs	31.12.2022	31.12.2021
Effectif au 01.01.	262	255
Entrées	27	33
Sorties	-29	-26
Total	260	262
Pensionnés différés	31.12.2022	31.12.2021
Prêtres pensionnés différés	4	4
Laïcs pensionnés différés	5	3
Total	9	7
Evolution des pensionnés différés	31.12.2022	31.12.2021
Effectif au 01.01.	7	5
Entrées	3	2
Sorties	-1	0
Total	9	7
Bénéficiaires de rentes	31.12.2022	31.12.2021
Prêtres pensionnés	56	56
Laïcs pensionnés	22	20
Invalides	9	7
Enfants	9	5
Total	96	88
Evolution des bénéficiaires de rentes	31.12.2022	31.12.2021
Effectif au 01.01.	88	91
Entrées - pensionnés	4	4
Entrées - invalides	2	1
Entrées - enfants	4	0
Décès	-2	-8
Total	96	88
Total de l'effectif de la fondation	365	357

#### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1. Plan de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance du 2 novembre 2021 entré en vigueur le 01.01.2022.

Le montant annuel de la rente de retraite au jour de la retraite réglementaire est calculé en pourcent de l'avoir de vieillesse accumulé à cette date; le taux applicable figure en annexe du règlement.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

L'assuré actif peut exiger le paiement de tout ou partie de sa prestation de retraite sous forme de capital, à condition qu'il fasse connaître sa volonté trois mois à l'avance au moins.

#### 3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte un type de plan de prévoyance :

La prime d'épargne est de 7.37% du salaire assuré pour la part de l'employé et de 9.93% du salaire assuré pour la part de l'employeur, soit 17.30% au total. La prime de risque est fixée à 2.5% du salaire assuré, soit 0.96% pour la part de l'employé et 1.54% pour la part de l'employeur.

#### 3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Au 1er janvier 2022, les rentes servies au bénéficiaires de rente n'ont pas été adaptées.

#### 4. Principe d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

#### 4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués dès le 1er janvier 2005.

#### 4.2.1. Titres

L'évaluation des titres est faite aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres".

#### 4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres". Le cours de clôture des monnaies étrangères utilisé au 31.12 est celui indiqué par la Banque Cantonale du Valais.

#### 4.2.3. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan, selon des principes reconnus.

#### 4.2.4. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs est faite aux valeurs nominales.

#### 4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En 2022, la fondation n'est pas concernée par le point 4.3 de l'annexe aux comptes.

#### 5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

#### 5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La SPES, Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion, est une fondation autonome de type primauté de cotisations. La fondation a conclu un contrat de réassurance congruente pour la couverture des risques de décès et d'invalidité auprès de Axa, dès le 01.01.2022, résiliable pour la première fois le 31.12.2024.

#### 5.2. Evolution et rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs

	2022	2021
Capitaux d'épargne au 01.01.	41'520'534	39'342'715
Cotisations d'épargne	2'583'549	2'725'405
Apports de libre-passage	4'732'929	3'422'314
Remboursements divorce	0	50'982
Rachats reçus	386'000	191'300
Libération cotisations d'épargne	1'944	0
Prestations de sorties versements en espèces 5a,b,c	-456'814	-66'853
Prestations de libre-passage en cas de sortie	-4'642'629	-3'704'024
Indemnités capital de vieillesse	-383'289	-196'832
Transfert capitaux épargne pour pensionnés différés	-247'613	-270'880
Transfert capitaux épargne pour bénéficiaires de rentes	-584'206	-1'513'958
Rémunération des capitaux d'épargne	831'465	1'540'365
	43'741'869	41'520'534

Les transferts internes de libre-passage entre les employeurs (paroisses) assurés auprès de la SPES figurent à la fois dans les apports de libre-passage et dans les prestations de libre-passage en cas de sortie pour Fr. 3'087'210.77 en 2022 (Fr. 2'650'563.95 en 2021).

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux est de 2% (exercice précédent 4%) sur la totalité de l'avoir des assurés.

#### 5.3. Evolution et rémunération des capitaux des pensionnés différés et des bénéficiaires de rentes

	2022	2021
Capitaux d'épargne au 01.01.	31'362'030	30'958'969
Transfert capitaux épargne pour pensionnés différés	247'613	270'880
Transfert capitaux épargne pour bénéficiaires de rentes	584'206	1'513'958
Libération cotisations d'épargne	133'881	126'581
Sorties capitaux décès	0	-67'885
Bénéfice de mutation	0	-48'178
Rémunération des capitaux d'épargne	69'936	132'521
Constitution (+) - dissolution (-) de capitaux de couverture	-1'554'868	-1'524'816
	30'842'798	31'362'030

#### 5.4. Evolution des provisions techniques

	2022	2021
Provision pour adaptation des bases techniques	154'000	0
Provision pour retraite	1'117'000	1'029'000
Provision pour taux technique	1'791'000	1'694'000
	3'062'000	2'723'000

Les provisions techniques sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle, conformément au règlement sur les engagements de prévoyance, et sont constituées pour garantir les risques de vieillesse, décès et invalidité.

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Au 31.12.2022, elle correspond à 0.5% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Le taux augmente chaque année de 0.5% jusqu'au prochain changement de bases techniques.

La provision pour retraite est destinée à financer le coût engendré par l'application de taux de conversion favorables. Elle est déterminée en admettant que les hommes de 55 ans et plus et les femmes de 54 ans et plus, à la date du bouclement, partent à la retraite à l'âge réglementaire de la retraite en touchant l'intégralité des prestations de retraite sous forme de rentes.

La provision pour taux technique est destinée à financer une éventuelle baisse future du taux d'intérêt technique. Elle correspond à la différence entre le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes calculé au taux d'intérêt technique de 1.5% et celui calculé au taux de 1.75% et tient compte de l'augmentation de la provision pour adaptation des bases techniques et de la provision pour retraite.

#### 5.5. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Le montant augmente sensiblement en raison de 2 nouveaux invalides qui sont pris en charge par le réassureur. Le montant comptabilisé dans les passifs de contrats d'assurance s'élève à Fr. 1'480'221.- (Fr. 443'868.- en 2021).

#### 5.6 Total des avoirs de vieillesse LPP

	31.12.2022	31.12.2021
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	17'628'781	16'722'873
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

#### 5.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

En date du 30 août 2021, AON Suisse SA a réalisé une expertise sur la base des comptes au 31.12.2020 qui indique selon l'article 52e LPP qu'à cette date :

- compte tenu des provisions techniques constituées, les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés;
- la Caisse offre la garantie, à la date de référence, qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

La détermination des capitaux de prévoyance et des provisions techniques pour l'établissement du bilan au 31.12.2022 a été effectuée le 26 avril 2023 par AON Suisse SA à Neuchâtel.

#### 5.8. Bases techniques

	2022	2021
Bases techniques	LPP2020 (P2021)	LPP2020 (P2021)
Taux technique pour invalidité et décès	1.75%	1.75%
Taux technique pour vieillesse	1.75%	1.75%

#### 5.9 Modification des principes de base et hypothèses techniques

Au 31.12.2022, les bases techniques périodiques n'ont pas été modifiées.

#### 5.10 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs	90'451'111	100'094'071
Engagements	-992'494	-623'804
Compte de régularisation des passifs	-267'133	-280'725
Fortune disponible au 31.12.	89'191'485	99'189'542
Engagements	79'126'888	76'049'432
Degré de couverture	112.72%	130.43%

#### 6. Placements

#### 6.1. Organisation des placements, règlement de placement

La commission de placement peut confier la gestion de tout ou partie de la fortune à un ou plusieurs gestionnaires de fortune externes. Un contrat de gestion écrit, qui contient des exigences et des objectifs définis, est conclu avec chaque gérant.

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2 et par le règlement de placement.

#### 6.2. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2022	2021
Réserve de fluctuation de valeur au 1.1	16'830'000	15'422'000
Dissolution (-) / constitution (+)	-6'765'403	1'408'000
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	10'064'597	16'830'000
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	15'808'000	16'830'000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur	-5'743'403	0
Placements (aux valeurs effectives)	88'771'048	99'387'932
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée	11.34%	16.93%
en % des placements		
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	17.81%	16.93%
en % des placements		

Le montant de la réserve est déterminé, pour chaque catégorie de placement, à partir de la volatilité historique des valeurs de marché, en l'occurrence la volatilité moyenne de l'ensemble des fondations de placement prise dans la comparaison de la CAFP (Conférence des administrateurs des fondations de placements).

Pour tenir compte des normes comptables RPC 26 et couvrir à plus de 95% les risques de fluctuation annuelle, 2 écarts types sans corrélation sont pris en compte.

#### 6.3. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placements selon les articles 54 à 57 de l'OPP2 ont été respectées. Les limites de la stratégie fixées dans le règlement de placement sont respectées en 2022.

#### 6.4. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Disponible pour placements et liquidités	3'005'097	1'547'822
Obligations suisses en francs suisses	5'714'941	6'234'658
Obligations étrangères en francs suisses	10'543'214	11'958'449
Obligations étrangères en devises	10'158'640	11'502'877
Actions suisses	17'515'367	21'467'971
Actions étrangères	13'715'383	16'205'112
Placements alternatifs	5'750'957	6'610'931
Placements immobiliers	22'191'935	23'673'149
Placements chez les employeurs	175'513	186'963
	88'771'048	99'387'932
Répartition des placements de la fondation en %	31.12.2022	31.12.2021
Disponible pour placements et liquidités	3.39%	1.56%
Obligations suisses en francs suisses	6.44%	6.27%
Obligations étrangères en francs suisses	11.88%	12.03%
Obligations étrangères en devises	11.44%	11.57%
Actions suisses	19.73%	21.60%
Actions étrangères	15.45%	16.30%
Placements alternatifs	6.48%	6.65%
Placements immobiliers	25.00%	23.82%
Placements chez les employeurs	0.20%	0.19%
	100.00%	100.00%
6.5. Dépôts en portefeuille		
Répartition des dépôts	2022	2021
Banque Cantonale du Valais	64'353'084	72'213'803
UBS SA	21'237'354	25'439'344
Dépôts	85'590'438	97'653'147
6.6. Explications du résultat net des placements		

## 6.6.1. Résultat net des liquidités

	2022	2021
Intérêts et différences de change	-21'258	-1'096
Résultat net des liquidités	-21'258	-1'096

#### 6.6.2. Résultat net des titres

	2022	2021
Produit d'intérêts des obligations	78'672	97'055
Dividendes des actions	395'899	411'821
Revenus des fonds de placements	496'283	530'917
Pertes et bénéfices de cours et de change réalisés	216'453	1'241'952
Pertes et bénéfices de cours et de change non réalisés	-11'566'755	6'474'944
Résultat net des titres	-10'379'448	8'756'690

#### 6.6.3. Intérêts divers

	2022	2021
Intérêts comptes de gestion	-583	-189
Intérêts divers	<b>-583</b>	-189

#### 6.7. Frais de gestion de la fortune

#### 6.7.1 Somme des indicateurs de la fortune

#### 1er niveau - institution

	2022	2021
Frais de gestion	207'451	213'120
Droits de garde	153'952	159'086
Total frais TER	361'403	372'206
Courtages sur transactions	17'798	34'309
Total frais TTC	17'798	34'309
Impôts à la source non récupérables	11'768	6'699
Total autres frais	11'768	6'699
Rétrocessions	-11'579	-1'085
Rétrocessions	-11'579	-1'085
Total des frais de placements - 1er niveau	379'390	412'128

#### 2ème niveau - placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2ème niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position "résultat net des placements" n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.6.2. sous "bénéfices et pertes de cours non réalisés".

	2022	2021
TER sur les fonds de placements en obligations	129'780	178'418
TER sur les fonds de placements en actions	54'173	65'067
TER sur les fonds de placements en immobiliers	140'539	176'649
TER sur les fonds de placements mixtes	13'861	18'994
TER sur les matières premières	13'650	14'407
Total des frais de placements - 2ème niveau	352'003	453'534

#### Frais de gestion de la fortune comptabilisés (placements transparents)

	2022	2021
Frais de placements 1er niveau	379'390	412'128
Frais de placements 2ème niveau	352'003	453'534
Total des frais de placements transparents	731'393	865'662

#### 6.7.2 Pourcentage des frais de gestion de la fortune

	2022	2021
Placements transparents	88'062'581	98'616'884
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	708'467	771'048
Total des placements à la valeur du marché	88'771'048	99'387'932
Frais de gestion de fortune comptabilisés	731'393	865'662
En % des placements transparents	0.83%	0.88%

					Valeur du marché au
Produits	ISIN		Fournisseurs	Quantité	31.12.2022
Luzerner KB, échéance perpétuel / baskets		52293256	BCVs	2'000	93'275
Vontobel Electric Vehicle Basket		55338036	BCVs	2'500	125'250
Basket Bk Vontobel		59516040	BCVs	5'000	442'054
FDP ZKB ETF Silver		18313597	BCVs	750	47'888
					708'467

#### 6.7.3 Taux de transparence

#### Taux de transparence en matière de frais

2022	2021
88'062'581	98'616'884
708'467	771'048
88'771'048	99'387'932
99.20%	99.22%
	88'062'581 708'467 <b>88'771'048</b>

#### 6.8 Performance des placements

	2022	2021
Résultat net des placements	-11'132'681	7'889'743
Performance des placements	-11.23%	8.63%

La performance des placements est calculée selon la méthode TWR.

#### 6.9 Exercice des droits de votes des actionnaires

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. En vertu de l'ORAb, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation. Il exerce le droit de vote pour les actions de sociétés suisses détenues directement, ou indirectement si la possibilité existe, conformément à l'article 22 de l'ORAb. La fondation vote en principe dans le sens du conseil d'administration, sauf pour l'élection du conseil d'administration et son président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant, des rémunérations totales du conseil d'administration, de la direction et du conseil consultatif, des modifications des dispositions statutaires concernant le thème des rémunérations, des fusions, scissions et transformation.

Le rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice est disponible auprès du gérant de la fondation. Un mandat a été confié à la Fondation Ethos.

#### 6.10 Explications relatives aux comptes courants employeurs

Les comptes courants des employeurs correspondent à la factuation des primes à la date du bilan et qui ne sont pas encore encaissées. Toutes les cotisations ont été encaissées dans les délais légaux.

#### 7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

#### 7.1. Compte de régularisation actif

	31.12.2022	31.12.2021
Impôt anticipé	42'092	72'543
Impôt à a la source à l'étranger	23'395	26'338
Intérêts à recevoir	39'757	37'643
Fonds de garantie LPP	78'545	74'529
Réassurance	3'639	39'998
Divers	12'414	11'220
	199'842	262'271

#### 7.2. Compte de régularisation passif

	31.12.2022	31.12.2021
Cotisations de l'employeur reçues d'avance	132'581	140'344
Honoraires gestion - facture partielle	9'720	9'720
Honoraires gestion - facture finale	74'466	69'774
Aon Suisse SA - note d'honoraires	6'450	6'947
Autorité de surveillance	461	458
Cotisations au Fonds de garantie	14'190	10'211
Honoraires révision - BDO SA	12'339	10'500
Réassurance	16'481	6'249
Divers	445	26'520
	267'133	280'724

#### 7.3. Frais administratifs

La Fondation n'a pas de frais de marketing, publicité et courtage.

#### 8. Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune demande n'a été formulée par l'autorité de surveillance en 2022.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

La fondation n'est concernée par aucune information découlant du point IX de la Swiss Gaap RPC 26.

## 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.

# Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2022		31.12.2021		Limites par catégorie 55 OPP2	Stratégie	Stratégie min-max
	CHF	%	CHF	%	%	%	%
Disponible pour placements Liquidités	3'005'097 3'005'097	3.32 3.32	1'547'822 1'547'822	1.55 1.55		2.50	0-15
Disponible pour placements	3'005'097	3.32	1'547'822	1.55			
Obligations en CHF	16'258'155	17.97	18'193'107	18.18		37.50	15-65
Placements directs	1'738'868	1.92	1'641'155	1.64		07.00	10 00
Placements collectifs	3'976'073	4.40	4'593'503	4.59			
Total obligations suisses en CHF	5'714'941	6.32	6'234'658	6.23			
Placements directs	37'100	0.04	0	0.00			
Placements collectifs	10'506'114	11.62	11'958'449	11.95			
Total obligations étrangères en CHF	10'543'214	11.66	11'958'449	11.95			
Obligations étrangères en devises	10'158'640	11.23	11'502'877	11.49		10.00	5-15
Placements directs	1'227'391	1.36	4'662'466	4.66			
Placements collectifs	8'931'249	9.87	6'840'411	6.83			
Total obligations étrangères en devises	10'158'640	11.23	11'502'877	11.49			
Actions suisses	17'515'367	19.36	21'467'971	21.45		15.00	5-25
Placements directs	8'879'342	9.82	10'707'512	10.70		10.00	3 23
Placements collectifs	8'636'025	9.55	10'760'459	10.75			
Total actions suisses	17'515'367	19.36	21'467'971	21.45			
Actions étrangères	13'715'383	15.16	16'205'112	16.19		12.50	5-20
Placements collectifs	8'989'425	9.94	10'217'340	10.21			
Total actions étrangères en CHF	8'989'425	9.94	10'217'340	10.21			
Placements directs	1'893'801	2.09	2'722'635	2.72			
Placements collectifs	2'832'157	3.13	3'265'137	3.26			
Total actions étrangères en devises	4'725'958	5.22	5'987'772	5.98			
Immobiliers	22'191'935	24.53	23'673'149	23.65			
Placements collectifs	20'706'763	22.89	21'649'521	21.63			
Total placements immobiliers suisses	20'706'763	22.89	21'649'521	21.63		17.50	10-25
Placements collectifs	1'485'172	1.64	2'023'628	2.02			
Total placements immobiliers étrangers	1'485'172	1.64	2'023'628	2.02		2.50	0-5
Placements alternatifs	5'750'957	6.36	6'610'931	6.60			
Matières premières en CHF	3'648'913	4.03	4'197'266	4.19			
Total matières premières	3'648'913	4.03	4'197'266	4.19		2.50	0-5
Placements collectifs alternatifs en CHF Placements collectifs mixtes	6'160 2'095'885	0.01 2.32	8'000 2'405'665	0.01 2.40			
Total des autres placements alternatifs	2'102'045	2.32	2'413'665	2.41		0.00	0-20
Comptes de régularisation actif, placements chez les employeurs, actifs provenant de contrats d'assurance	1'855'576	2.05	893'101	0.89			
Total du bilan	90'451'111	100.00	100'094'071	100.00		100.00	
Total placements en actions	31'230'750	34.53	37'673'083	37.64	50.00		
Total placements immobiliers	22'191'935	24.53	23'673'149	23.65	30.00		
Total placements alternatifs	5'750'957	6.36	6'610'931	6.60	15.00		
Total placements en devises	10'843'000	11.99	12'064'000	12.05	30.00		